

Notons ces mots.

De cette façon, les dégrèvements profiteront à la majorité des Canadiens.

C'était en avril 1954, deux semaines après que le ministre eût présenté son exposé budgétaire à la Chambre. Selon lui, la façon d'étendre les avantages que comportent les réductions d'impôts consistait à réduire les taxes d'accise, ces impôts indirects...

M. Benidickson: Et c'est ce qu'on fait également cette année dans le domaine de l'impôt sur le revenu.

M. Fleming: Quelle absurdité! On n'a absolument rien changé à la taxe de vente. Le ministre ne s'est guère préoccupé du problème que pose la taxe d'accise.

Nous avons une taxe de vente que le Gouvernement a portée à 10 p. 100, cet impôt que dénonçaient les prédécesseurs de nos amis d'en face aux élections générales de 1935. M. Mackenzie King a dénoncé par tout le pays cette taxe de vente qu'il qualifiait d'"inique". Mais qu'a-t-il fait une fois à la tête du gouvernement? Il a porté la taxe de vente à 6 p. 100. Plus tard, encore sous un régime libéral, elle a été augmentée à 8 p. 100 et ensuite à 10 p. 100.

En effet, voilà bien la façon dont les Canadiens jouissent des avantages que l'augmentation de la fiscalité leur vaut sous le régime actuel. Que faut-il penser de cette taxe de vente? Que faut-il penser des taxes d'accise frappant les denrées d'un usage courant? Je reviens à un éditorial paru dans le *Daily Star* de Toronto, le 6 août 1935, dans lequel ce porte-parole du parti libéral et du Gouvernement, disait de la taxe de vente qu'elle imposait,—et ce sont les mots mêmes de l'éditorial,—“une amende frappant l'achat et la vente”. Oui, une amende frappant l'achat et la vente; et alors la taxe de vente était moins de la moitié de ce qu'elle est aujourd'hui. On l'a plus que doublée depuis. On a plus que doublé l'amende frappant l'achat et la vente.

Voilà les taxes qu'apparemment on croit bon de continuer à imposer et à percevoir. Ces taxes portent sur un grand nombre des choses indispensables à la vie. Comment le présent gouvernement peut-il justifier le maintien d'une taxe de vente de 10 p. 100 sur le vêtement, les chaussures, les meubles et nombre d'autres articles indispensables? Comment le présent Gouvernement peut-il justifier encore l'imposition de cette taxe sur le thé et le café, par exemple? Une délégation a rencontré le ministre avant la présentation du budget pour lui démontrer comment la suppression de la taxe sur le thé et le café pourrait faire épargner aux consommateurs

[M. Fleming.]

canadiens 9 millions de dollars par année. Cependant le ministre a fait la sourde oreille.

Certes, on a fait grand cas de la suppression de la taxe de luxe (c'est, en effet, l'étiquette qu'on lui avait appliquée il y a quelques années) sur les pneus pour automobiles. On a fait grand cas de la réduction à 10 p. 100 de la taxe d'accise sur les automobiles qui était de 15 p. 100. Ce qu'on a fait, et la manière qu'on a choisie de le faire (c'est-à-dire en laissant l'impôt à un niveau beaucoup trop élevé sans fournir aucun avantage aux distributeurs qui possédaient une réserve d'automobiles) imposent des vexations aujourd'hui au commerce de gros et de détail des automobiles au Canada. Bon nombre de vendeurs d'automobiles ont un stock considérable de voitures. Je crois, en effet, qu'il n'y avait guère de vendeurs au Canada qui ne possédaient pas un stock considérable de voitures avant que n'intervienne la réduction. Et le Gouvernement est d'avis que, parce que certains marchands ont peut-être été avantagés lors de la mise en vigueur, il y a des années, au moment du budget “coréen”, de la taxe de luxe, de cette taxe de 15 p. 100, ces mêmes commerçants devraient maintenant pâtir. Il y a quatre ans de cela, monsieur l'Orateur. Et ce qui est plus, il ne s'agit pas aujourd'hui des mêmes personnes qu'alors; et elles en souffrent considérablement aujourd'hui. Le Gouvernement n'est, toutefois, pas disposé à remédier à la situation. Il continue à appliquer ces taxes indirectes. Il aime ces taxes.

Le second problème dont le Gouvernement n'a tenu aucun compte, c'est celui du chômage. Celui-ci a déjà fait l'objet de débats étendus au cours de la présente session; s'il n'en était ainsi je m'y attarderais plus longuement aujourd'hui. Dans le peu de temps que j'ai à ma disposition, je me contenterai de dire à ce propos que le Gouvernement, au cours de la présente session, s'est livré à une conspiration du silence au sujet du chômage et qu'il a étendu cette conspiration du silence au budget. Il esquivé encore le problème du chômage.

Ce budget ne résoud pas, de fait il ne peut même pas prétendre résoudre ni même aider à résoudre le problème du chômage. Le Gouvernement continue à esquiver ce problème; il espère pouvoir ne pas en tenir compte. Encore vendredi dernier, à la Chambre des communes, nous avons entendu le premier ministre du Canada (M. St-Laurent) éluder les promesses que le Gouvernement a faites en 1945. Ces promesses faites en 1945,—à savoir que le gouvernement fédéral assumerait la responsabilité des chômeurs aptes au travail,—ces promesses, ces engagements